



D'une faïsse à l'autre

Bulletin Municipal d'Informations de Lamelouze - N°19

Communication



Recevoir le bulletin municipal autrement

Ce bulletin est consultable également sur le site internet communal www.lamelouze.fr
Si vous souhaitez dorénavant, le recevoir par courriel, merci de nous communiquer votre adresse mail, en écrivant en mairie : communedelamelouze@orange.fr et d'indiquer en objet « Bulletin municipal », la consommation de papier en sera ainsi diminuée.

MAIS AUSSI

Afin de suivre toutes les informations de la commune en téléchargeant l'application ILLIWAP



– Application opérationnelle depuis juin 2022



Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

La cérémonie aura lieu le samedi 11 novembre 2023 à 11h30

Place de la Mairie.

Un vin d'honneur sera offert à la fin de la cérémonie par la municipalité



- **Secrétariat**

Audrey BERNARD, secrétaire de mairie sera titularisée le 1er décembre 2023, à Lamelouze comme à Soustelle ou elle effectue également un mi-temps. Félicitations !

- **Adressage**

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale étend l'obligation de nommer et numéroter les voies aux communes de moins de 2 000 habitants qui en étaient, jusque-là, exemptées.

La commune a fait le nécessaire

1. Un travail, en collaboration avec le service du cadastre SIG CEVENNES d'Alès-Agglomération, a permis aux élus d'initier la trame de la nomenclature des routes de la commune.
2. Une réunion d'information des administrés s'était tenue le 15 octobre 2021
3. Le conseil municipal a validé par délibération la dénomination finale des rues
4. L'officialisation a suivi
5. Un courrier officiel a été envoyé à chaque foyer pour signaler la nouvelle adresse
6. Depuis, les plaques des numéros des maisons sont depuis disponibles en mairie
7. Les plaques des rues sont en place depuis septembre

Cependant, les numéros de quelques habitations restent encore à la mairie....

URGENT !!!

Les numéros des maisons sont disponibles en mairie, veuillez venir les retirer les lundis et jeudis.

D'autre part, déjà effectif, le tri des courriers est dorénavant effectué par une machine, qui ne reconnaît que les adresses portant votre numéro de maison.

Veuillez faire connaître votre nouvelle adresse aux organismes concernés (voir lettre d'accompagnement de l'adressage) **URGENCE !**

Ou faites-le en ligne, sur le site service public, et sélectionnez les organismes concernés:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

- **Participation citoyenne**

1. Validation par le conseil municipal
2. Réunion publique le 28 août à la salle polyvalente



A l'initiative de la municipalité et de la brigade de gendarmerie, les habitants de la commune ont été conviés à une réunion publique visant à les sensibiliser sur le dispositif de participation citoyenne, les associant à leur protection. L'assistance nombreuse et attentive a pris connaissance de cette démarche qui a pour but l'élaboration d'un triptyque : habitants volontaires, élus et représentants de la force publique afin de prévenir de concert les potentiels dangers qui les entourent.

3. Inscription des administrés volontaires

Une quinzaine de citoyens se sont portés volontaires.

Une réunion organisée par la gendarmerie les a réunis à Saint Martin de Valgugues le 27 septembre (plus de 200 personnes volontaires)

4. Signature de la convention citoyenne

Le Général Eric Chuberre se rendra à la mairie de Lamelouze, le 28 novembre à 16h00 pour cette signature.

- **La chèvrerie communale**

Thierry SOUSTELLE et Laure BARAFORT se sont rendus aux audiences successives du Tribunal des Baux Ruraux en novembre 2022, janvier et mars 2023 (séances infructueuses). Puis Bruno BIONDINI et Laure BARAFORT en juin et septembre 2023.

La réception de l'original de la décision du Tribunal est toujours en attente.

- **Vols de châtaignes**

Comme chaque année, dès la première quinzaine d'octobre, les producteurs de châtaignes sont confrontés aux vols de châtaignes. La récolte 2023 n'y a pas échappé, mais un battage médiatique (Midi Libre, France Bleu Gard-Lozère, France3-regions) et la mobilisation des forces de l'ordre ont été fortement développés.

- **Le Jour de la Nuit 2023**



En 2023, le Jour de la Nuit a rassemblé plus de 650 événements en France, et en 2022, ce sont plus de 770 événements qui ont vu le jour !

En rejoignant cette grande action festive et participative, les différents acteurs s'impliquent dans une grande marche vers la préservation de l'environnement, de la nuit et de la biodiversité tout en luttant contre le gaspillage énergétique.

- **Obligations Légales de Débroussaillage**

L'entretien de l'état de débroussaillage se fait de l'automne au printemps !

Pour toutes informations :

<https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage>

- **Tri et gestion des déchets**

Pour plus de renseignements, consultez :

<https://www.ales.fr/vie-quotidienne/gestion-des-dechets/decheteries-et-vegeterie/>

- **Grâce au SIVU Lamelouze – Saint Martin de Boubaux**

Le matériel et véhicules, gérés par les deux communes au travers d'une convention d'utilisation, permettent :

1. **L'approvisionnement de la chaudière communale en plaquettes**

2. **L'entretien des routes communales avec le tractopelle du SIVU**

3. **Encombrants**

David JUSTES et Thierry SOUSTELLE ont effectué une tournée d'encombrants le 3 octobre

Contact préalable au : 06 67 00 65 58

Ces tournées sont annoncées sur l'application ILLIWAP

4. **Benne à cartons depuis le 30 juin**



Mise en place par Alès-Agglomération, la gestion de cette nouvelle benne est gérée par Thierry SOUSTELLE et David JUSTES en même temps que la tournée des encombrants.

RAPPEL :

- **En ce qui concerne Lamelouze, il est demandé à chaque foyer de prendre en charge au maximum la gestion des encombrants et d'amener les déchets à la déchèterie.**
- Lors de la livraison de meubles ou d'électroménager, le vendeur est tenu de reprendre le matériel usagé. Pensez à demander ce service.
- **Les encombrants déposés à côté des bennes vertes et jaunes sont dorénavant considérés comme des dépôts sauvages, passible de sanction** qui dépendra de la qualification des faits reprochés puisque le fait d'abandonner des déchets ou de constituer un dépôt illégal de déchets peut être, selon le cas, une **contravention de 4^e ou de 5^{ème} catégorie.**

SUR LE TERRAIN

- **Entretien des routes communales**

Début septembre, la commune a effectué la réfection des routes communales du Crouzet et des Roulisses.

Le financement se répartit ainsi :

Une subvention du Conseil Départemental : 7 815,00 €

Une subvention DETR : 19 364,00 €

Et la participation de la commune : 21 231,00 €

L'entreprise Jouvert a effectué le chantier.



- **Jardins du Galeizon**

Pour 2024, la convention entre l'Association Jardins du Galeizon et la commune est engagée, pour l'abattage des pins des parcelles communales et le débroussaillage des routes.

AU PLUS PRES DES HABITANTS

- **La cagnotte de solidarité pour Françoise, Luc et Jean Brunel**

Démarrée dès le 4 mars 2023, suite à l'incendie qui ravageait leur habitation, cette cagnotte en ligne a rapporté **17 441,19 euros**. Elle n'a pas été clôturée, son montant a été remis à la famille le 27 octobre 2023. Les Brunel remercient toutes les personnes qui les ont soutenus d'une manière ou d'une autre, par leurs dons et leur présence. Bonne suite à leurs projets et à leur réinstallation!



- **Les travaux de la Nougarède**

Le planning des travaux est en cours de montage pour la réfection de la ligne d'alimentation électrique de ce mas.

CEREMONIE DU 14 JUILLET 2023

Le vendredi 14 juillet 2023, Bruno BIONDINI a lu son discours devant un auditoire attentif d'une cinquantaine de personnes.

La cérémonie de la Fête Nationale est l'occasion d'un temps convivial où habitants permanents et ceux des résidences secondaires se retrouvent.



FESTIVITES DE L'ETE

- **Repas des Chasseurs – le samedi 1^{er} juillet**
- **Fête de Lamelouze – samedi 22 juillet**



L'Association Pour l'Animation de Lamelouze a relancé la fête. Un beau succès !

- **Marché estival – dimanche 13 août**

Le marché estival, doublé d'un vide-greniers a eu lieu le dimanche 7 août de 9h30 à 18h00, sur le terrain communal du Plô, à l'ombre des châtaigniers. A l'initiative d'un groupe d'habitants, il est soutenu par la municipalité. Les initiatives locales y ont l'exclusivité.

Trente-deux exposants : artisans amateurs ou professionnels (objets en céramique, déco, travaux de couture et d'aiguilles, bijoux, vannerie en châtaignier, des objets en bois locaux) des producteurs (tisanes bio, pains artisanaux bio, maraîchage, fromages de chèvres, charcuterie, confitures, conserves et miel) ..., des écrivains et des peintres, des associations y étaient présents.

A midi, un plateau repas composé d'une assiette de crudités élaborée sous vos yeux, (à base de légumes fournis par les producteurs de Lamelouze et de Cendras,) d'une barquette de frites et saucisse (fabrication artisanale lozérienne de Saint-Germain de Calberte), d'un demi-fromage de chèvre (fabriqués à Saint-Martin de Boubaux), d'une part de gâteau « maison » était proposé.

Le succès de cette belle journée tient à l'investissement d'une quarantaine de bénévoles très investis. Merci à chacun d'entre eux !





Depuis 2015, les bénéfices de ce marché sont réinvestis dans les équipements du Plô ou en financement de spectacles.

Pour information :

ANNEE	BENEFICE	UTILISATION	SOMME
2015	923,84		
2016	1769	TABLES - BANCS	1750,22
2017	1906,41	PLATEAUX ROUGES	293,76
2018	2560,14	BARNUMS	4590
2019	2530	GRILLES	723,36
2021	660	CINECO	524
2022	2431,94	MISE EN PLACE D'UN COMPTEUR 380 V	4641,6
2023	2346,61	COUPE FRITES -FRITEUSE 380V	1534,21
total	15127,94		14057,15

- **Journées du Patrimoine**



L'association Sentiers a fêté ses presque 30 ans les 16 et 17 septembre à l'église du XI siècle.

A NOTER :

Le programme du deuxième semestre de l'APAL (visible sur le site : lamelouze.fr)

CONVIVIALITE

- **Repas des aînés**

Le dimanche 3 décembre 2023 :

Les aînés, de 65 ans et plus, seront invités à partager un repas de fête offert par la municipalité au restaurant La Terrasse à Laval Pradel. Un courrier leur parviendra personnellement.

Les aînés, résidents dans la commune, au minimum six mois dans l'année et qui ne pourraient venir au restaurant, recevront un colis d'une valeur égale.

Les enfants de moins de 14 ans révolus ne seront pas oubliés.

ETAT CIVIL

Décès :

Max STOCKLI – 4 novembre 2023

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.



LES ADRESSES UTILES :

MAIRIE DE LAMELOUZE :

Ouverture au public : lundi et jeudi de 8h00 à 12h00

Tel : 04 66 34 06 77 / mail : communedelamelouze@orange.fr

Le répondeur de la mairie vous indiquera les coordonnées des élus à contacter.

Vous pouvez d'ores et déjà noter :

M. Bruno BIONDINI : 06 69 72 12 14

M. Thierry SOUSTELLE : 06 67 00 65 58 - 09 82 30 87 38

M. Jean-Claude GARNIER : 06 79 20 49 15 - 04 66 86 74 86

M. Jean Max RENOUX : 06 81 32 34 81

ALES AGGLOMERATION :

- Bâtiment ATOME – 2 rue Michelet – 30 100 ALES – tel : 04 66 78 89 00

- Mairie Prim' – 11 rue Michelet – 30 100 ALES - tel : 04 66 56 11 00 –

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

SAMU : 15

En composant le 15, vous contactez un médecin de la permanence qui régule les appels et oriente, le cas échéant, vers le moyen d'intervention le plus approprié.

POMPIERS : 18 ou 112

POLICE SECOURS : 17

En cas d'infraction nécessitant l'intervention immédiate de la police : violences, agression, cambriolage....

ENEDIS : pour les particuliers

En cas de panne : 24h/24 : 09 72 67 50 30 (appel non surtaxé).

REAAL : en cas d'urgence sur le réseau d'eau potable, téléphonez au : 04 66 54 30 90

CENTRE CULTUREL LUCIE AUBRAC – Cendras (garderie des scolaires)

Tel : 04 66 78 69 82

MAISON MEDICALE : Téléphoner au 15

À partir du Jeudi 28 mai 2020 à 20h, les patients pourront venir consulter un médecin généraliste sur les plages horaires habituelles de la Maison Médicale de Garde, dans un local dédié proche de l'entrée des urgences de l'hôpital. Route d'accès aux Urgences de l'Hôpital (chemin des potences)

Du lundi au vendredi de 20h à minuit, le samedi de 9h à minuit et les dimanches et jours fériés de 8h à minuit.

PÔLE de SANTE

50 Impasse du Clocher - 30110 CENDRAS – 04 34 24 22 09 ou 04 66 43 08 76

Deux médecins généralistes, un pédiatre, une kinésithérapeute

MAISON DE SANTE SIMONE VEIL

18 rue de la Clède – 30110 LA GRANDE COMBE

04 48 21 57 08

CABINET INFIRMIER DU SECTEUR :

30 110 BRANOUX - Tel : 06 14 77 57 23 – 06 18 79 32 09